

Le Sentier, le 21 janvier 2025

MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal

Hôtel de Ville • Grand-Rue 31
Case postale 128 • 1347 Le Sentier
021 845 17 21 • municipalite@chenit.ch

PREAVIS N°01/2026

Crédit de construction pour l'entretien routier

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Dans le cadre des travaux d'amélioration des infrastructures ferroviaires de la ligne Le Pont-Le Brassus, plusieurs ouvrages impliquant une participation communale ont été assainis, respectivement les passages à niveau du Sentier, des Crêtets et des Moulins.

Notre plan de gestion de l'entretien communal, établi par le bureau d'ingénieurs Ertec a permis de dresser un état des lieux de notre réseau existant en 2023 et de définir une priorisation intentionnelle des travaux, en tenant compte du maintien de la valeur du patrimoine routier et des projets prévus au plan des investissements. Plusieurs tronçons vont ainsi être réfectionnés faisant suite aux travaux dans le secteur du Crêt-Meylan au Brassus et dans le secteur de la Rue Centrale à L'Orient (Route des Fûves).

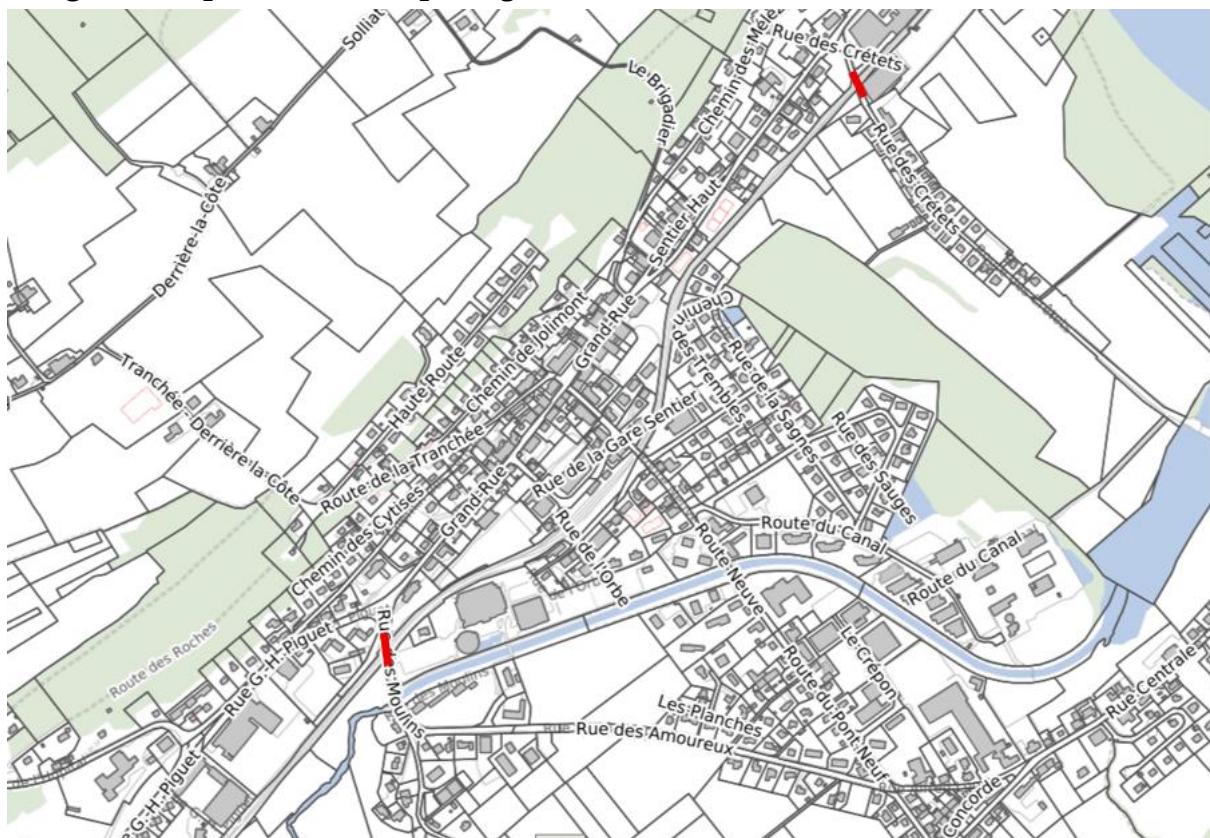
2. Participation à l'assainissement des passages à niveau

La majorité des travaux d'amélioration des infrastructures ferroviaires de la ligne Le Pont-Le Brassus ont été réalisés en 2025 avec en point marquant l'inauguration de la gare du Sentier-L'Orient le 17 décembre 2025.

Lors de la précédente demande de crédit de construction relative à ces objets (Préavis n°2/2025), l'assainissement des passages à niveau (PN) des Crêtets et des Moulins avait été omis pensant que la réfection de ces derniers avait déjà été effectuée. Néanmoins, même si des travaux avaient bien été réalisés (Crêtets en 2022 et Moulins en 2018), ils concernaient uniquement la reconstruction de l'infrastructure et de la

superstructure routière. Le renouvellement de ces installations de sécurité était nécessaire et a été effectué dans le cadre des travaux ferroviaires de 2025. La participation communale est régie par les conventions relatives à la construction, à la rénovation et à l'entretien de ces passages à niveau signées entre Travys et la Commune du Chenit le 9 octobre 2023.

Image 1 – Emplacement des passages à niveau concernés



Source : Geocommunes, Service travaux et infrastructures

L'assainissement de ces deux PN concernés a consisté au renouvellement des installations de sécurité (IS) pour le matériel intérieur, soit les armoires électriques (commande du PN) ainsi que le matériel extérieur, soit notamment les barrières, les signaux clignotants, les balises, le système de câblage et les chambres électriques. L'étude de projet et la direction locale des travaux ont été assurées par Travys.

Les coûts d'investissement totaux, y compris l'étude de projet et la direction des travaux pour la réalisation des ouvrages, ont été estimés à CHF 500'000.00 HT, respectivement CHF 220'000.00 HT pour le PN des Crêtets et CHF 280'000.00 HT pour le PN des Moulins.

Le financement de tels travaux est défini dans la loi fédérale des chemins de fer (LCdF) aux articles 26 al. 2, 27 al. 1 et 29. Il est admis, notamment par le Canton de Vaud, qu'en cas d'assainissement, la compagnie de chemin de fer et le propriétaire de la route se répartissent les coûts par moitié. Selon les conventions du 9 octobre 2023, signées avec Travys, la participation communale s'élève à 50% de CHF 500'000.00 HT, soit CHF 250'000.00 HT.

3. Réfection de chaussées

À la suite des travaux dans le secteur du Crêt-Meylan au Brassus et dans le secteur de la Rue Centrale à L'Orient, plusieurs tronçons routiers, identifiés comme dans un état moyen selon notre plan de gestion de l'entretien routier, vont être réfectionnés. Les travaux proposés permettront de remettre en état une surface d'environ 3'700 m².

Ces chaussées avec un faible trafic circulé sont aussi l'occasion de tester de nouvelles recettes d'enrobés avec une plus forte proportion de matériaux recyclés. En effet, le domaine de la construction est un grand émetteur de gaz à effet de serre mais également un gros consommateur d'énergie et de matières premières. En lien avec notre label Cité de l'énergie, le service travaux et infrastructures souhaite favoriser l'emploi de matériaux recyclés pour une meilleure durabilité lors des travaux de réfection des routes et des trottoirs. Les matériaux d'enrobés bitumineux fraisés sur les différents chantiers des entreprises sont réutilisés comme matières premières dans la chaîne de production des nouveaux revêtements routiers. Les proportions peuvent atteindre 70% de matériaux recyclés dans les recettes, voire jusqu'à 90% pour certains tronçons tests. Par ailleurs, des enrobés dits tièdes peuvent également être utilisés. Ce sont des enrobés bitumineux qui sont produits et mis en œuvre à des températures entre 120 et 140°C, soit environ 30°C inférieurs aux températures usuelles pour les enrobés à chaud.

3.1 Secteur du Crêt Meylan

À la suite des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable sur le Ch. de la Scierie en 2025, les principaux services souterrains sont intervenus sous cette chaussée. Des travaux d'entretien courant sur les collecteurs communaux (fraisage, manchonnage) doivent encore être effectués en ce début d'année.

Après une réfection de certaines grilles et certains regards de visite, un nouveau revêtement routier sera posé sur les chaussées du Ch. de la Scierie et du Crêt-Meylan. Les bordures existantes du trottoir ainsi que les grilles encore relativement en bon état seront conservées.

Sur ces tronçons tests, une recette avec un enrobé monocouche AC 16 N de 8 cm sera appliquée. La recette envisagée atteindra une proportion de 90% d'enrobés recyclés.

Une participation sera demandée à ValRégisEaux pour la prise en charge de l'enrobé sur la surface de leur fouille sur le Ch. de la Scierie.

Les travaux sont planifiés pour les mois d'août et septembre 2026. Les différents riverains seront informés suffisamment en avance de cette planification et pourront ainsi profiter de l'entreprise sur place pour demander des devis en vue de la réfection, à leur charge, des portions de leurs accès privés (si tel est leur désir).

Image 2 - Réfection chaussée secteur Crêt-Meylan



Source : Geocommunes, Service travaux et infrastructures

3.2 Secteur de la Route des Fûves

Depuis le carrefour avec la Rue Centrale jusqu'à la fin des premières habitations sur la Route des Fûves, un nouveau revêtement sera posé sur une épaisseur de 10 cm avec une couche de base et une couche de roulement. Les proportions d'enrobés recyclés iront jusqu'au maximum autorisé par les normes de constructions routières. Depuis la fin des premières habitations, des réfections ponctuelles seront effectuées sur les trois traversées de routes endommagées. Les travaux permettront de remodeler le profil en long de la route, en corrigeant certains dévers pour une meilleure récupération des eaux de chaussée.

Les travaux sont planifiés pour le mois de septembre 2026. Les riverains concernés seront informés de cette planification suffisamment à l'avance et pourront ainsi profiter de l'entreprise sur place pour demander des devis en vue de la réfection à leur charge, des portions de leurs accès privés (si tel est leur désir).

Image 3 - Réfection chaussée secteur Route des Fûves



Source : Geocommunes, Service travaux et infrastructures

4 Finances

Les coûts d'investissement du préavis sont détaillés comme suit :

Tableau 1 – Récapitulatif des coûts d'investissement

Coûts d'investissement		Durée amort.
Participation aux passages à niveau	CHF 250'000.00	20 ans
Réfection du secteur du Crêt -Meylan	CHF 200'000.00	40 ans
Participation de ValRégisEaux (selon leur surface de fouille)	CHF -25'000.00	
Réfection du secteur de la Route des Fûves	CHF 55'000.00	40 ans
Divers et imprévus pour la réfection des routes	CHF 35'000.00	40 ans
TOTAL HT	CHF 515'000.00	
TVA 8.1%	CHF 41'715.00	
TOTAL TTC	CHF 556'715.00	

Pour ce préavis, le fonds de réserve spécifique pour la rénovation des routes sera utilisé. Au 31.12.2025, le compte 9281.49 s'élevait à CHF 591'896.75. Il est proposé d'utiliser le montant correspondant aux travaux de réfection routière, soit CHF 286'465.00. Le solde restant du fonds sera utilisé sur le budget 2027 pour l'entretien routier.

L'endettement net au 31.12.2025 est de CHF 6'062'282.00.

5 Amortissements

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement sont déterminées par MCH2. Les coûts du projet sont ainsi reventilés par type dont découlent justement ces durées. Le tableau complet et les informations ad hoc sont disponibles sous www.vd.ch/mch2.

Amortissements		Montant annuel
Montants amortis sur 20 ans	CHF 270'250.00	CHF 13'512.50
Montants amortis sur 40 ans	CHF 286'465.00	CHF 7'161.63
TOTAL TTC	CHF 556'715.00	

6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

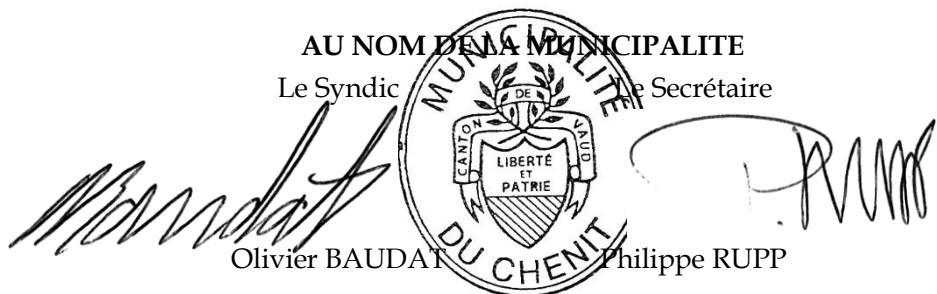
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 01/2026,

Oui le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. accorde un crédit de CHF 556'715.00 (cinq cent cinquante-six mille sept cent quinze francs) à la Municipalité pour participer au financement des passages à niveau et de la réfection routière des secteurs du Crêt-Meylan et de la Route des Fûves.
2. autorise la Municipalité à prélever dans le fonds de rénovation des routes le montant de CHF 286'465.00 (deux cent huitante-six mille quatre cent soixante cinq francs) disponible au moment des travaux, cela conformément aux dispositions comptables (MCH1 ou MCH2) en vigueur au moment de l'inscription au bilan de ces travaux.
3. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 556'715.00 (cinq cent cinquante-six mille sept cent quinze francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.



Séance du Conseil communal du 16 mars 2026

Délégués municipaux : - M. Michel VULLIOUD, Municipal
 - M. Jean-Fred CAPT, Municipal

Autre délégué : - M. Julien CLAVEL, Chef du service travaux et infrastructures